

Rennes, le 2 juin 2021

Objet : Espaces cinéraires dans les cimetières

A l'attention de Mesdames et Messieurs les maires et président-e-s d'EPCI de Bretagne

Si vous avez en projet la création d'un nouveau cimetière ou l'agrandissement de votre cimetière et **que vous y réalisez, par obligation ou non, un espace cinéraire**, notre association souhaite porter à votre connaissance, à toutes fins utiles, quelques **brochures d'information** produites par le Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction (CTMNC) :

- **La brochure "Votre site cinéraire en pierre naturelle : choisir, concevoir et réaliser votre site cinéraire"**
http://www.ctmnc.fr/images/gallerie/Guide_cineraire_CTMNC_version_Web.pdf
- **Son annexe technique "Le guide des bonnes pratiques pour la conception, la fabrication et la mise en œuvre de produits cinéraires en pierre naturelle"**
http://www.ctmnc.fr/images/gallerie/Annexe_technique_Guide_Cineraire_Web.pdf
- **Le guide professionnel d'entretien des monuments funéraires et cinéraires en pierre naturelle**
http://www.ctmnc.fr/images/gallerie/Guide_Entretien_des_monuments_funeraires_et_cineraires.pdf
- **La brochure sur la terminologie générale de la composition d'un monument funéraire**
http://www.ctmnc.fr/images/gallerie/Guide_Terminologie_des_monuments_funeraires_v2.pdf

Par ailleurs, pour les sépultures cinéraires individuelles destinées à recevoir les urnes cinéraires, nous rappelons que les collectivités locales n'ont aucunement l'obligation d'imposer aux familles les dalles cinéraires, la plupart du temps uniformes et impersonnelles qui banalisent ce lieu du souvenir ; au contraire, **nous encourageons les collectivités à permettre aux familles d'exprimer librement le souvenir de leurs défunts en choisissant auprès des professionnels un monument cinéraire personnalisé**, dans le respect bien entendu du règlement du cimetière.

Enfin, pour la fabrication de columbariums, de stèles du souvenir et autres produits funéraires (registre, table de cérémonie), de mobilier (bancs, fontaines, gabions...) ainsi que pour la réalisation de cheminement piétonnier (dalles, pavés, bordures...), **le granit de Bretagne**, outre la touche patrimoniale qu'il apportera au site cinéraire, **saura répondre à vos besoins** par la diversité de ses coloris, ses qualités intrinsèques dont sa résistance à l'épreuve du temps et grâce au savoir-faire des compagnons du granit qui l'extraient et le façonnent.

En outre, l'Indication Géographique "Granit de Bretagne" homologuée en janvier 2017 garantit désormais officiellement l'origine bretonne du granit par une traçabilité contrôlée et certifiée.

Les granitiers bretons ambitionnent d'être, au côté des collectivités locales, parties prenantes de l'acte d'aménager les espaces publics dont les espaces cinéraires des cimetières.

Espérant que vous apprécierez notre démarche et en comprendrez le bien-fondé et restant à votre disposition en tant que de besoin,

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les président-e-s d'EPCI, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le président,

Matthieu GOUDAL



L'association Indication Géographique Granit de Bretagne est l'organisme officiel de défense et de gestion de l'Indication Géographique Granit de Bretagne. Elle regroupe 20 entreprises granitières bretonnes qui exploitent 22 carrières et 16 unités de façonnage à date.